



Jun 2009 La voie partagée Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

Transports Québec

ISSN 1913-9357

MOT DE LA DIRECTRICE DE L'OUEST-DE-LA-MONTÉRÉGIE

Je profite de l'occasion qui m'est offerte dans le cadre de cette communication privilégiée avec vous pour vous souhaiter une belle saison estivale 2009 et vous inciter à la prudence lorsque vous circulerez sur le réseau et que vous aurez à traverser l'un des nombreux chantiers actifs en Montérégie-Ouest.

Encore cette année, nous battons des records en matière d'investissements sur notre réseau, et je vous assure que notre personnel mettra tous les efforts requis pour mener à bien les nombreux projets annoncés pour 2009-2010.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous si vous désirez obtenir des précisions sur un projet du ministère des Transports dans votre région. C'est avec plaisir que nous répondrons à vos demandes.

Bonne saison des travaux 2009-2010!

La directrice,

Joceline Béland

Ministère des Transports du Québec
Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

«...avant de voir ces différents appareils installés, de grandes étapes ont dû être franchies, et ce, en collaboration avec plusieurs partenaires.»

RADARS PHOTO et surveillance aux feux rouges

Étant 1 des 6 mesures retenues en priorité par la ministre des Transports, Mme Julie Boulet, à la suite des 23 recommandations de la Table québécoise de la sécurité routière permettant d'améliorer le bilan routier, le projet de radars photo et de surveillance aux feux rouges a été implanté dans trois municipalités de notre territoire. En effet, les villes de Saint-Constant, de Pincourt et de Marieville ont, à l'intérieur de leurs limites respectives, un site de ce projet pilote du ministère des Transports. Ainsi, un appareil de surveillance aux feux rouges est installé à l'intersection du boulevard Monchamp et de la route 132 à Saint-Constant. Entre les boulevards Cardinal-Léger et de l'île, à Pincourt, se trouve un radar photo fixe. Finalement, sur 9 kilomètres de la route 112 à Marieville, un radar photo mobile est installé.

Relevant du bureau de projet sur les cinémomètres photographiques, cette mesure a toutefois demandé une implication majeure des directions territoriales où des radars photo devaient être mis en place. En effet, avant de voir ces différents appareils installés, de grandes étapes ont dû être franchies, et ce, en collaboration avec plusieurs partenaires. Dans un premier temps, les professionnels de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie ont déterminé des endroits potentiels où aucuns travaux importants n'avaient eu lieu au cours des trois années précédentes et où aucun chantier majeur n'était prévu pour les trois années à venir. Une analyse a par la suite été effectuée à chacun des endroits afin de retenir les plus pertinents en fonction de la vitesse affichée ou du type d'accidents aux intersections. Par

ailleurs, les endroits ciblés devaient comporter un critère supplémentaire, soit la difficulté d'effectuer la surveillance policière.

À la suite de ces diverses analyses et des ententes avec les municipalités touchées, le choix des endroits a été confirmé et le projet annoncé par la ministre le 24 février 2009. C'est toutefois le 19 mai 2009 que la période d'essai a débuté, et ce, pour une période de trois mois pendant laquelle les contrevenants recevront des avertissements. Le 19 août 2009 est la date où le projet-pilote démarrera pendant 18 mois; des constats d'infraction seront alors expédiés aux contrevenants. Les sommes provenant de ces contraventions seront versées au Fonds de la sécurité routière destiné à financer des programmes et des mesures de sécurité routière ou d'aide aux victimes de la route.

Un projet qui a pour seul et unique but la sécurité des usagers de la route.

**Pensez donc à vous et...
RALENTISSEZ!**

BULLE D'INFORMATION

VOS PROJETS CONJOINTS AVEC LE MTQ: prévoyez-les dès maintenant!

La programmation des projets du ministère des Transports qui seront réalisés en 2010-2011 sera soumise cet automne aux autorités du Ministère.

Il importe donc de nous faire part, avant la fin de l'été 2009, de vos interventions pour 2010 qui nécessiteront une participation financière du ministère des Transports.

Nous pourrions ainsi en tenir compte dans notre planification 2010-2011 et prévoir les ententes requises.

Québec

Dès le 19 mai

Radars photo et surveillance **aux feux rouges**

OBJECTIF
» SÉCURITÉ »

www.mtq.gouv.qc.ca

Investissements routiers 2009-2010

C'est le 20 février 2009 que la ministre du Tourisme et ministre responsable de la Montérégie, Mme Nicole Ménard, a fait l'annonce des investissements routiers prévus sur le territoire de la Montérégie pour l'année 2009-2010. Ainsi, ce sont plus de 959 millions qui seront investis dans les routes et infrastructures de la région.

Pour le territoire de la Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie, le ministère des Transports injectera 713 418 000 \$, ce montant comprend le coût des travaux du partenaire privé pour la construction de l'autoroute 30.

Au cours de la prochaine année, c'est donc plus de 110 chantiers qui seront menés par le Ministère sur le territoire de l'Ouest-de-la-Montérégie. Ces travaux sont divisés en quatre grands secteurs, soit les structures, les chaussées, l'amélioration du réseau et le développement du réseau. Vous trouverez ci-dessous les principaux chantiers qui prendront place dans la région au cours des prochains mois. À noter que les coûts indiqués sont des estimations du Ministère avant de procéder aux appels d'offres publics.

STRUCTURES

- ▶ La reconstruction du pont enjambant les voies ferrées du CN sur l'autoroute 20 est à Les Coteaux (11 299 000 \$)
- ▶ La reconstruction du pont enjambant la rivière aux Écossais à Sainte-Brigide-d'Iberville (1 170 000 \$)
- ▶ Le remplacement de la supersignalisation sur l'autoroute 35 à Saint-Jean-sur-Richelieu (5 509 000 \$)
- ▶ La réfection du pont Honoré-Mercier, projet conjoint avec le gouvernement fédéral (investissement du MTQ : environ 30 250 000 \$)

CHAUSSÉES

- ▶ L'asphaltage de l'autoroute 10 dans les municipalités de Richelieu, de Marieville, de Sainte-Angèle-de-Monnoir, de Sainte-Brigide-d'Iberville, de Saint-Césaire et d'Ange-Gardien (12 710 000 \$)
- ▶ L'asphaltage de la route 202 à Hinchinbrooke (1 345 000 \$)
- ▶ La réfection de la chaussée de l'autoroute 15 à Saint-Jacques-le-Mineur (7 265 000 \$)
- ▶ L'asphaltage de l'autoroute 20 à Rivière-Beaudette (2 200 000 \$)

AMÉLIORATION DU RÉSEAU

- ▶ Le réaménagement de la route 132 et de la rue Asselin à Léry (1 351 000 \$)
- ▶ L'installation d'un système de feux de circulation à l'intersection des rues Bélair/des Légendes et de la route 104 à Saint-Jean-sur-Richelieu (375 000 \$)
- ▶ Le réaménagement de l'intersection de la route 112 et du chemin du Vide à Marieville (1 000 000 \$)

DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

La construction de l'autoroute 30 en mode conventionnel nécessite un apport de 86 100 000 \$ pour le tronçon Est et de 11 700 000 \$ pour le tronçon Ouest, alors que les investissements du partenaire privé s'élèvent à plus de 453 400 000 \$.

Ces investissements sans précédent en Montérégie permettront donc d'améliorer considérablement le réseau routier et les infrastructures de notre région.

BULLE D'INFORMATION

Comment procéder pour faire une demande de nettoyage des fossés ?

Comme toute autre demande touchant les infrastructures du ministère des Transports, lorsqu'un citoyen souhaite faire nettoyer les fossés qui se situent près de sa propriété et sur une route provinciale, il doit en faire la demande en passant par sa municipalité. Celle-ci devra la transmettre au Ministère, sous forme de résolution municipale, en précisant le numéro de lot, l'adresse de la propriété ainsi que la longueur approximative du fossé à nettoyer.



Ces investissements sans précédent en Montérégie permettront donc d'améliorer considérablement le réseau routier et les infrastructures de notre région.

Respecter l'emprise...

L'emprise routière appartient au ministère des Transports du Québec afin d'assurer un corridor sécuritaire pour les usagers de la route, et il importe de la respecter.

Les travailleurs des centres de services sont souvent confrontés aux panneaux d'affichage installés dans l'emprise du Ministère par les résidents, que ce soit pour la vente d'une maison ou encore pour une vente-débaras en passant par l'exposition d'une voiture.

Afin de maintenir la sécurité du corridor routier, il importe donc d'être vigilant lors de la délivrance de permis, tout en tentant de sensibiliser les citoyens à cette réalité, lorsque l'occasion se présente.

Vous pensez à un sujet sur le transport en Montérégie-Ouest qu'il serait pertinent de couvrir dans ce bulletin ?

Transmettez-nous vos idées en nous écrivant à notre adresse courriel.



La voie partagée

lavoiepartagee@mtq.gouv.qc.ca

180, boul. d'Anjou, bureau 200
Châteauguay (Québec) J6K 1C4

Téléphone : **450 698-3400**

Sans frais : **1 866 817-9848**

Télécopieur : 450 698-3452

Coordination : Geneviève Jutras

Rédaction : Geneviève Jutras et Julie Morin

Révision linguistique : Ginette Boudreau

et Isabelle Turgeon

Production : Xpresso Communication

Ce bulletin est imprimé sur du papier recyclé 100 % postconsommation :

